



## Commune d'Eyglies - Restauration scolaire

### Convention relative à la fourniture de repas

#### **Entre les soussignés :**

La société cAp Verb représenté par son gérant Monsieur Alain Rouger

#### **Et**

La commune d'Eyglies représentée par son Maire, Madame Anne Chouvet, agissant en vertu d'une délibération n°..... du conseil municipal en date du.....

#### **Il est exposé ce qui suit :**

La commune d'Eyglies souhaite faire appel à un prestataire extérieur pour fournir les repas aux élèves fréquentant la cantine scolaire.

Cette convention est passée selon les articles R2122-8 du code de la commande publique et relève du CCAG FCS de 2021 (Fournitures courantes et services).

#### **1. Objet – Définition du service**

La société cAp Verb s'engage à fournir 5000 repas environ sur l'année scolaire à la demande de la commune d'Eyglies pour sa cantine scolaire. Cette quantité pourra être modulée en fonction du nombre d'enfants inscrits à la cantine, à la demande de la commune d'Eyglies.

#### **2. Nature des prestations**

Les menus (entrée, plat, dessert) seront établis chaque mois après concertation avec les représentants de la mairie. Ils seront formalisés en format A4, en couleur et en PDF, et transmis pour affichage en milieu de mois pour le mois suivant. Ils seront adaptés au public enfant et au-delà des recommandations du G.E.M.R.C.N (Groupement d'Etude des Marchés en Restauration Collective et de Nutrition) prenant en compte les dernières recommandations de l'ANSES et la Loi Egalim.

Si une contrainte technique ou si les conditions sanitaires l'imposaient, les repas seront fournis sous forme de pique-nique.

### 3. Prestations particulières

- Stock tampon : en début d'année, la société cAp Verb fournira à la commune d'Eygliers des repas « dépannages » qui pourront être stockés à la cantine d'Eygliers et qui serviront en cas de force majeure (ex : conditions climatiques rendant la circulation dangereuse). Une fois utilisés, la société cAp Verb fournira à nouveau le nombre de denrées nécessaires pour arriver au même stock de repas.
- Des menus spéciaux seront proposés au cours de l'année (ex : Noël, Epiphanie, Pâques, ...). Les menus comprendront également un gâteau d'anniversaire par mois incluant la décoration adéquate.
- En cas d'allergies et/ou soumis à des régimes particuliers, il ne sera pas proposé de repas adaptés.

### 4. Prix

6,65€ TTC par repas

### 5. Commande des repas

Les effectifs devront être communiqués au plus tard le mardi pour la semaine suivante. Des ajustements ponctuels pourront être faits par téléphone (confirmé par mail) par la mairie au plus tard la veille pour le jour de distribution des repas.

### 6. Conditions de livraison

Les repas, confectionnés dans les locaux de cAp Verb, seront mis à disposition dans des plats collectifs type GN1 (fournis par la mairie) et conditionnés en containers isotherme (fournis par la mairie) pour garantir le maintien en température (liaison chaude).

Le personnel de mairie récupérera les repas à 11h00 dans les locaux de cAp Verb.

En cas d'indisponibilité du personnel de la mairie et à titre exceptionnel, la livraison pourrait être assurée par un élu de la commune.

Un registre de relevé de température sera mis à disposition pour assurer la traçabilité des repas. La température des plats sera relevée en présence du personnel de mairie au moment du chargement. Un deuxième relevé devra être assuré par le personnel de service au moment du service en salle.

### 7. Suivi qualité :

La commune d'Eygliers devra se conformer au protocole sanitaire transmis par le chef-cuisinier de cAp Verb.

cAb Verb communiquera les résultats d'analyses microbiologiques à la commune d'Eygliers.

cAp Verb s'engage à respecter la réglementation en vigueur en termes d'hygiène et de sécurité (respect des températures, prélèvement des plats témoins et conservation de ces derniers pendant 5 jours) et à mettre à disposition de la commune d'Eygliers tout document nécessaire pour en justifier à sa demande.

Une rencontre sera programmée au minimum une fois dans l'année pour faire un bilan avec les élus de la commune d'Eygliers, le personnel de la cantine, les représentants des parents d'élèves et les représentants de la société cAp Verb et améliorer le cas échéant des points de la présente convention, de même une visite des locaux de la société cAp Verb pour être demandé par la commune d'Eygliers.

#### 8. Facturation

Les factures seront établies au premier de chaque mois pour les prestations fournies le mois précédent. Elles seront transmises pour règlement sous 30 jours.

#### 9. Durée

La présente convention est signée pour une durée d'une année à compter du 1er septembre 2023 et jusqu'au 31 août 2024.

Elle est renouvelable par tacite reconduction annuellement sauf dénonciation par l'une des deux parties 2 mois avant l'échéance du contrat par lettre recommandée avec accusé de réception.

#### 10. Litiges

En cas de conflit qui n'aurait pu être réglé à l'amiable par les deux parties, il sera fait appel à une juridiction compétente.

#### 11. Contrôles

La société cAp Verb s'engage à adresser à la commune d'Eygliers les résultats d'analyses régulièrement effectuées par les services compétents habilités à valider la conformité des repas.

Fait à Eygliers, le .....

Madame Chouvet  
Maire d'Eygliers



Monsieur Alain Rouger  
Société cAp Verb

Envoyé en préfecture le 11/08/2023

Reçu en préfecture le 11/08/2023

Publié le

ID : 005-210500526-20230810-2023\_1008\_055-DE